

Département des Deux-Sèvres

COMMUNE DE MAGNÉ

Délibération du Conseil Municipal du 28 novembre 2023

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS,
ET LE 28 NOVEMBRE A 19 HEURES 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT CONVOQUE,
S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LABORDERIE Gerard, MAIRE.

Date de la convocation : **23 NOVEMBRE 2023**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : LABORDERIE Gérard, BILLAUD Sébastien, ALLEIN Aurélie, TROMAS Catherine, CAILLEAUD Cyril, BAUDOUIN Michèle, FICHET Éric, CHAUVET Francette, GUILBOT Bernard, HAGNIER Maryse, JOLYS René, LAPEGUE Karine, LE SAUZE Sandrine, PATEJ Laurence, VALLET Jean-Claude, VIOLLET Etienne, ADAM Bernard, ANDREU Véronique, MARRET Nathalie

Étaient excusés et représentés : BODET Roger à LABORDERIE Gérard, DUQUEROUX Franck à PATEJ Laurence, JACOMET Sylvie à ALLEIN Aurélie, PRIVE Franck à BILLAUD Sébastien,

Était excusé et non représenté :

Était Absent :

Secrétaire de séance : GUILBOT Bernard

Réf. : 2023_11_08

modifie et complète la délibération n°2022-02-10 du 08/02/2022

Objet : Tarifs municipaux à compter du 1er décembre 2023 : modification réfection ou de reproduction pour réassort d'une clé des salles communales

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022_02_10 du 1^{er} février 2022, il a été approuvé la mise à jour des tarifs municipaux à compter du 1^{er} mars 2022.

Il propose de modifier les tarifs du remboursement de réfection ou de reproduction pour réassort d'une clé par des particuliers, des associations voire des entreprises auxquels une ou des salles municipales sont mises à disposition. Les tarifs n'ont pas été augmentés depuis le 1^{er} janvier 2016, cependant l'effet de la hausse des matières première contraint les fournisseurs à augmenter la facturation. Ainsi pour adapter les tarifs au contexte, il propose la modification suivante des éléments « divers » des tarifs municipaux :

Divers	Photocopie aux particuliers (recto)	Unité	0,30 €
	Photocopies pour les associations de Magné	50 photocopies	gratuites
	Réfection ou reproduction pour réassort d'une clé type Wink Haus	Unité	25,00 €
	Réfection ou reproduction pour réassort d'une clé type JPM	Unité	80,00 €

Les autres tarifs restent inchangés.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à **l'unanimité**, de :

- **APPROUVER** la modification des tarifs municipaux pour la reproduction comme présentés ci-dessus;
- **CHARGER** le Maire, ou son représentant, à les faire appliquer ;
- **AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à tout acte en conséquence de la présente.

Fait et délibéré,

A Magné, Le 28 novembre 2023, au registre sont les signatures

Le Maire,

Le secrétaire,

Gérard LABORDERIE

GUILBOT Bernard